

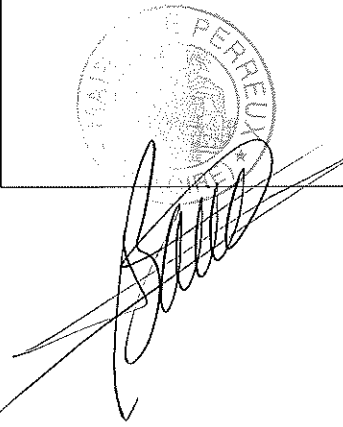


MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
21 juin 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
12 JUIL. 2019	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 JUIL. 2019	
et publication du 11 JUIL. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-sept juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un juin deux mille dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h35) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Samuel CATELAND
Antoine DUPIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2019-030 : convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga, pour la saison 2019 / 2020 (du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020), pour les cours qu'il donne à hauteur de 2 heures par semaine.

Pour information, le montant annuel à percevoir par la commune pour cette mise à disposition est de 300 euros (100 euros / trimestre, pendant 3 trimestres dans l'année).

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190627-2019-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019

Publication : 11/07/2019

- **D'approuver** la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports entre la commune et M. Etienne pour la saison 2019 / 2020.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante sur le compte 752 du chapitre 75 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 juillet 2019



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190627-2019-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019

Publication : 11/07/2019